

**PORT GRIMAUD – ÉTUDES PRÉALABLES, REMISE EN SÉCURITÉ ET AUX NORMES  
ENVIRONNEMENTALES  
RÉUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT – JEUDI 30 MAI 2024**

---  
**Compte rendu de la séance de questions / réponses**

La réunion se déroule le Jeudi 30 mai 2024 à 18h00 dans la salle des Blaquières à Grimaud. Les participants sont accueillis par Monsieur le Maire, la réunion est placée sous son autorité, elle est animée par Damien CHOMETTON, Agence Agora Communication

**INTERVENANTS EN TRIBUNE :**

- **Monsieur Alain BENEDETTO** – Maire de Grimaud
- **Monsieur Jean-Luc AQUA** – Directeur du port d Port Grimaud
- **Monsieur Arnaud SALLABERRY** – Égis, Responsable du groupement en charge de l'étude
- **Madame Isabelle LESPRIT**– ACRI-IN, en charge plus particulièrement des travaux d'urgence
- **Monsieur Aloys JANIN** – Architecte, en charge plus particulièrement de la capitainerie

Présence en salle de deux garants de la Commission Nationale du Débat Public

- **Madame Dominique DE LAUZIÈRE**
- **Monsieur Jacques LAVILETTE**

**Nombre de participants :** environ 120 personnes

**Durée de la réunion :** 1h55

**Nombre de questions :** 14

**Méthodologie :** le contenu de la présentation (30 écrans) figure en pièce jointe de ce document. Sont consignées les seules questions ou observations des participants ainsi que les réponses apportées à ces dernières.

**Question n°1 – Philippe EYRAUD – Habitant de Port Grimaud**

Où est le Port de Grimaud ? et Pourquoi est-il noté sur les documents Port de Grimaud et non Port Grimaud, souhaitez-vous transformer Port Grimaud en Port de Grimaud ?

**Réponse de Monsieur le Maire**

Le port de Grimaud se trouve sur la commune de Grimaud et Port Grimaud est le port de Grimaud.

Je m'étonne de cette observation car vous vous êtes récemment opposé à l'utilisation par la Mairie du terme Port Grimaud.

### **Question n°2 – Un utilisateur du port**

Je sors régulièrement du port avec mon voilier de 14m et 1,95m de tirant d'eau. Il y a un sujet fondamental qui est celui des bateaux que vous souhaitez recevoir dans le port, s'il s'agit de semi-rigides ou bateaux à faible tirant d'eau, il n'y aura aucun problème, il ne sera pas nécessaire de réaliser des travaux.

Le problème de la Giscle (port envahi par les boues et troncs d'arbres) n'est pas résolu, il faudrait que Monsieur Lansade construise un bassin de décantation qui arrête tout ce qui descend de la Giscle, car cette dernière n'est pas une déchèterie, c'est le sujet de fond. J'ajoute que j'ai quitté Port Cogolin et que je suis très satisfait de l'équipe de la capitainerie de Port Grimaud

### **Réponse de Monsieur le Maire**

Concernant les bateaux que nous souhaitons recevoir, il n'y a pas d'évolution entre hier et demain. Il s'agit des mêmes bateaux que ceux que nous accueillons aujourd'hui.

Concernant le sujet de la Giscle, des études sont en cours pour réaliser des pièges à sable. Il y a une difficulté car les services de l'État sont réticents à ce type d'aménagement estimant que la nature doit reprendre ses droits.

Comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, je ne souhaite pas que Port Grimaud change.

### **Question n°3 – Un résident de Port Grimaud**

Notre vie se fait dans les ruelles et sur les canaux de Port Grimaud. Nous souhaitons que notre site soit protégé et que nous puissions continuer de nous rendre en bateau chez le boulanger comme nous le faisons depuis toujours.

Aujourd'hui nous ne voyons que des yachts de Saint-Tropez qui cachent la belle église, Port Grimaud a changé et je ne souhaite pas voir d'immenses bateaux devant chez moi qui abiment les berges lors de leurs déplacements. Nous souhaitons défendre notre environnement, notre sécurité et le cadre de vie de notre cité.

### **Réponse de Monsieur le Maire**

L'augmentation de la taille des unités s'est développée depuis déjà un certain temps.

Concernant la panne de l'église, elle va être retravaillée pour dégager la vue.

### **Réponse de Jean-Luc Aqua**

En complément de la réponse de Monsieur le Maire, je rajoute que nous complétons les études en ajoutant un volet consacré à la panne de l'église avec une approche urbanistique et architecturale suite aux premières observations recueillies par le bureau d'études.

Notre objectif est de produire de premières esquisses d'ici le 15 août qui pourront être présentées au public. Il y aura plusieurs options avec une quantité de bateaux plus ou moins importante sur ce secteur.

Nous sommes dans le sens exact de votre observation monsieur.

#### **Question n°4 – Un résident de Port Grimaud**

Pourquoi souhaitez-vous faire des travaux sur la capitainerie qui est charmante. S'il y a besoin de place pour agrandir, pourquoi ne pas profiter de l'Hôtel Giraglia ?

#### **Réponse de Monsieur le Maire**

Les conditions de travail au sein de la capitainerie, compte tenu de sa taille, ne sont pas satisfaisantes et rien n'est arrêté en ce qui concerne une reconstruction ou un agrandissement.

Quant à l'Hôtel, je rappelle qu'il s'agit d'une emprise privée dont je souhaite la réouverture. Mais je rappelle que ce type de sujet n'est pas l'ordre du jour de la réunion de ce soir. Nous pourrions largement en parler cet été dans les réunions publiques que nous tiendrons sur le port.

#### **Question n°5 – Une résidente de Port Grimaud 2**

Pourquoi avez-vous enlevé le poisson du logo pour le remplacer par le château ?

Trouvez-vous joli de mettre des bâtiments modernes comme la capitainerie dans le cadre de votre projet ?

#### **Réponse de Monsieur le Maire**

Concernant le poisson, nous n'avons pas le droit d'employer Port Grimaud et pas le droit non plus de nous servir de votre drapeau.

Concernant les bâtiments, rien n'est décidé, nous allons produire des plans sur lesquels vous pourrez vous exprimer. N'oubliez pas qu'il existera un scénario « ne rien faire ».

Mais attention, s'il n'y a pas de travaux, il n'y a pas de droit d'usage. Les contrats seront annuels.

#### **Question n°6 – Une résidente – Madame David**

Que peut-on faire face aux nappes de carburant que l'on observe dans les canaux ?

#### **Réponse de Jean-Luc Aqua**

Il est souvent difficile de trouver le contrevenant.

Nous avons déposé un projet à un appel à projets européens qui, s'il est retenu, nous permettra de travailler sur la dépollution de Port Grimaud. De plus, nous envisageons d'installer un service gratuit (avant un an) pour le pompage des eaux noires et grises.

#### **Question n°7 – Christian BONNA – Port Grimaud 2**

Madame Lesprit qu'entendez-vous par Optimisation du plan d'eau intérieur

Est-ce que cela veut dire plus de bateaux ?

#### **Réponse d'Isabelle LESPRIT**

Nous regardons ce qu'il est possible de faire pour disposer des unités tout en respectant la sécurité de la navigation.

#### **Réponse de Monsieur le Maire**

Concernant le nombre de bateaux, nous n'en souhaitons pas plus. J'ai dit que nous ne souhaitions pas changer Port Grimaud.

### **Réponse de Jean-Luc Aqua**

Le terme d'optimisation a été stipulé par mes soins et je m'explique au travers d'un exemple. Sur un amarrage de 16m, le bateau ne peut pas faire 16m. L'optimisation consiste, sur chaque place, à étudier la taille réelle du bateau qui peut être amarré. Cette information figurera en annexe sur les contrats d'usage.

### **Question n°8 – Philippe De SAINT RAPT**

Est-il possible de débiter la concertation plus tôt dans l'été afin que les étrangers présents en juillet puissent y participer ?

Comme vous souhaitez que Port Grimaud ne change pas, cela signifie que vous souhaitez que les règlement des ASP s'appliquent, c'est bien ça ?

### **Réponse de Monsieur le Maire**

Je rappelle que les contrats d'amodiation n'existent plus et je signale une fois de plus que je souhaite que Port Grimaud conserve son identité originelle, celle de Monsieur Spoerry.

### **Réponse de Jean-Luc Aqua**

Sur le sujet de la concertation, la concertation réglementaire dure deux mois à partir du 15 août. La volonté de la commune est d'aller plus loin en commençant les premiers échanges dès aujourd'hui et en proposant la présence de garants. Il y aura 5 mois d'échanges avec le public au lieu de 2 mois. C'est la volonté de la Commune de concerter largement et longuement.

### **Réponse de Damien CHOMETTON**

Les personnes présentes au mois de juillet pourront déposer des contributions grâce aux outils (boîte mail consacrée au projet sur le site de la mairie et registre en capitainerie) préalablement présentés.

### **Question n°9 – Madame Varansini – Port Grimaud 2**

Quand pourrions-nous déposer nos contributions pour la concertation ?

### **Réponse de Monsieur le Maire**

Dès aujourd'hui.

### **Réponse de Jean-Luc Aqua**

Nous sommes à une période charnière de l'histoire de Port Grimaud qui intervient tous les 35 ans. Avant d'entreprendre des travaux, il faut se questionner et faire un diagnostic (première étape de notre étude), vous avez donc dès aujourd'hui la possibilité de vous exprimer sur le registre en capitainerie.

D'ici cet été vous disposerez de scénarios sur la base desquels vous pourrez vous exprimer afin de les modifier et pourquoi pas vous pourrez aussi souhaiter de ne pas faire de travaux. Par contre, s'il n'y a pas de travaux, comme présenté en préambule de la réunion, il ne pourra pas y avoir de contrats de garantie d'usage puisque ces derniers doivent réglementairement servir exclusivement aux financements de travaux.

Ces avis sont consultatifs car in fine, la loi indique que la concertation est diligentée par la Commune.

Après cette étape, il y aura une phase de maîtrise d'œuvre et d'enquêtes publiques sous le contrôle des services de l'état et avec désignation d'un commissaire enquêteur. Après la Commune, c'est donc l'Etat qui prendra la décision.

#### **Question n°10 – Madame Bettina PERNEL – Port Grimaud 1**

Qu'est-ce qui fait que la capitainerie est passée de 12 à 22 personnes pour 2100 bateaux ?

#### **Réponse de Jean-Luc Aqua**

En France, le ratio de personnel dans les ports est d'un équivalent temps plein pour 100 bateaux. Il y a, au sein des 22 personnes du port, une équipe de nuit de 5 personnes qui n'existe plus dans d'autres ports. Nous sommes donc en deçà du ratio à Port Grimaud.

#### **Question n°11 – Monsieur FISHER – Port Grimaud 3**

Tolérez-vous des gens qui payent en espèces ?

#### **Réponse de Jean-Luc Aqua**

Oui dans les limites légales de 300€ par personne.

#### **Question n°12 – Madame Marie-Hélène AUGER PG2**

Je souhaite préciser que tous les Port Grimaudois ne sont pas riches.

Qui finance tous ces travaux ? est-ce par le paiement des droits d'usage ?

Pourquoi les appels de fonds sont réalisés sur 5 ans alors que les investissements sont sur 35 ans ?

#### **Réponse de Monsieur Aqua**

Il est possible d'appeler les fonds en une seule fois, c'est ce qui fut fait à Cavalaire.

Il est aussi possible de les appeler en plusieurs fois jusqu'à la fin des travaux qu'ils financent, C'est ce que la Commune a choisi de proposer.

#### **Question n°13 – Madame Frédéric MARCEL - PG2**

Je regrette qu'on ne parle pas suffisamment de Monsieur Spoerry, il faut impérativement conserver cet esprit. L'esprit c'est une maison de taille raisonnable, un jardin également de taille raisonnable et enfin, un bateau de taille raisonnable.

Il faut empêcher les unités de grande taille de s'installer et de fusionner les maisons.

Je souhaiterais surtout que les antagonismes qui existent disparaissent car nous sommes tous adultes, Gérons ce plan d'eau en commun !

#### **Réponse de Monsieur le Maire**

Je ne peux pas interdire l'achat de plusieurs maisons, ni faire des règlements de copropriété car je ne gère pas l'urbanisme de Port Grimaud mais uniquement le plan d'eau.

### **Question n°14 – Monsieur Patrick Nion – PG1**

La taille des bateaux est de mon point de vue un faux problème.

Pourquoi faire un droit d'usage de 35 ans alors que, comme les amodiations, il pourra être réduit ?

#### **Réponse de Monsieur Aqua**

1/ Le droit d'usage lie un amarrage à une habitation pour 35 ans, sachant que cette dernière est cessible.

2/ Une garantie d'usage est moins chère qu'une garantie annuelle

Notons qu'il y a quatre typologies de contrats :

- Annuels
- Escales
- Professionnels
- Garanties d'usage

Notons également que hors garantie d'usage, il reste uniquement la typologie annuelle pour les résidents

- Le coût annuel d'une garantie d'usage est de 567€ pour un 12m
- 20€ de charges par m2

Soit un total 1.567€ annuels alors qu'un 12m en annuel est vendu 8.300€ avec l'eau et l'électricité.

La prestation étant « dégradée » puisqu'il n'y aura pas d'eau ni d'électricité le prix des places annuelles pourra baisser, prenons un exemple à 6500€ pour le même 12m.

Ainsi, une place en garantie d'usage, au-delà du fait qu'elle lie son amarrage avec une maison représente une économie de 5000€ /an soit 175.000€ sur 35 ans.

-----

Monsieur le Maire remercie et salue les intervenants ainsi que les personnes présentes pour leur participation active à cette réunion, Il invite tout le monde à travailler ensemble.

Enfin, il les convie les personnes présentes à un apéritif et donne rendez-vous pour les prochaines réunions.

Fin des travaux : 19h55